

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 25 mai 2023

Présents : Cécile **Liotard**, Éric **Ranger**, Gilles **Touat**, Véronique **Bidon**, Jean-Pierre **Gay**, Philippe **André**, Anne **Vreven**, Muriel **Brunet**, Norbert **Escalier**

Excusée : Maëlle **Micheau**

Absent : Lionel **Astier**

Secrétaire de séance : Anne **Vreven**

1. Délibération demande de subvention au conseil départemental pour l'adressage :

Au cours de la réunion du 19 mars 2023, une délibération avait été prise pour faire une demande de subvention auprès de la DETR (l'état) pour l'achat et la pose des panneaux d'adressage. La demande n'a pas pu être faite car le dépôt se fait uniquement sur une plateforme en ligne avant le 31 décembre de chaque année avec un taux de prise en charge de 50 %.

En discutant avec Gérard Tenoux et en passant par le département, sur notre enveloppe cantonale, la prise en charge peut aller jusqu'à 70 %.

Une nouvelle délibération est donc prise afin de solliciter cette aide.

Nous avons un devis pour la pose des panneaux de Jérémy Bourgeaud (2346 € hors taxes) et le devis de Morgan Martel s'élève à (1960 euros hors taxes), ce dernier a été retenu.

Mille neuf cent soixante euros, auxquels vont s'ajouter 5395 euros pour l'achat des panneaux : soit un montant total hors taxes de : 7355 euros.

Les travaux devraient être réalisés cet automne si accord de la subvention.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

2. Délibération pour le montant des loyers des appartements communaux :

Nous avons pris une délibération le 6 mars 2022 pour fixer les montants des loyers pour demander les subventions.

Premier appartement : 350 euros (box compris, charges non comprises)

Deuxième appartement, légèrement plus grand : 360 euros (box compris, charges non comprises).

Vu la conjoncture actuelle ; l'augmentation du coût des travaux et des matériaux (environ 10 %) nous devons revoir les montants.

Et après consultation des locations d'appartements dans les communes environnantes nous décidons des nouveaux montants.

Premier appartement : 390 euros

Deuxième appartement : 420 euros

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

3. Délibération pour la désignation d'un titulaire pour la commission électorale :

Nommé pour une durée de trois ans. La dernière nomination date d'après les élections municipales (2020).

Pour rappel, la commission électorale est composée de trois personnes : un conseiller(ère) municipal(e) hors maire et adjoints et deux habitant(e)s du village (1 délégué de l'administration/préfecture et 1 délégué du tribunal judiciaire).

Elle a deux missions :

-elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;

-elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

A ce jour, il faut un volontaire parmi les conseillers pour remplacer Muriel et un(e) habitant(e) de la commune, l'un des membres étant déjà en place.

Éric Ranger est désigné à l'unanimité et se chargera de proposer le dernier membre.

Jean-Pierre Gay est suppléant.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

4. Chemin de la Mera aux Isnieres :

Il s'agit du chemin qui va à la ferme de la famille Bertoldo.

C'est un chemin non cadastré, utilisé comme un chemin communal, il est goudronné.

Il est sur un terrain privé. La commune le déneige etc.

Il y a des travaux à faire et du fait qu'il ne soit pas communal, nous ne pouvons pas faire de demande de subvention.

La commune ne peut donc pas faire les travaux nécessaires.

Une partie est communale (qui passe sous la bergerie).

Cécile s'est renseignée auprès d'I.T. 05, avec qui on peut passer une convention (350 euros) pour qu'ils nous aident dans les démarches à entreprendre pour acquérir ce terrain (pour l'euro symbolique car la famille Bertoldo souhaite le donner à la commune).

Avant de signer la convention, il faut voir dans le budget si nous pouvons le financer car c'est une dépense imprévue.

5. Devis pour l'extension du réseau d'eau. :

La commune a, de nouveau, sollicité les entreprises pour faire des travaux d'amenée en eau potable vers la maison de la famille Touat.

Des devis avaient été demandés aux entreprises Pascal, Aubery et Clier.

L'entreprise Pascal a chiffré un devis pour un nouveau tracé (un peu plus court et avec un peu moins de contraintes techniques) et nous avons sollicité les deux autres entreprises pour refaire un devis en s'ajustant sur ce nouveau tracé.

Clier T.P. : 10 340 euros HT

Aubery : 7266 euros HT

Pascal : 6510 euros HT

La proposition de Serge PASCAL est retenue.

Les travaux devraient être faits en septembre et il faudra que l'entrepreneur respecte les délais.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

6. Questions diverses

- **Eau Sironne** : L'arrivée de la source a été débouchée par Philippe, Gilles, Éric, Nans et Cécile. Il reste à nettoyer le bassin.

Il faut des volontaires pour chlorer une fois par semaine. Philippe André se propose. Pour le nettoyage plusieurs conseillers se sont proposés, date fixée au 02/06/2023.

- **Compteur d'eau** changé chez Marie-Pierre Estienne.
- **Trous à boucher** sur le chemin de la Condamine au mois de juillet par l'ESEAT
- **Eclairage** : Demande de pose des programmateurs à l'entreprise Notario électricité.
- **Demande de changement d'emplacement** des poubelles à Sironne, et demande d'un conteneur supplémentaire à la sortie du village pour les emballages. Cécile va demander à la COM COM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 46.